Office de la protection du consommateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

Renseignements particuliers du 2e groupe d'opposition

Justice Québec

Avril 2019
Document préparé par
le Service de la gestion budgétaire et financière

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU 2E GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS		PAGES
P.3	ÉVOLUTION DES « COÛTS DE SYSTÈME » ANNUELS ESTIMÉS DEPUIS 2010.	1
P.4	POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, LE TOTAL ET LA VENTILATION DES CRÉANCES ET/OU AMENDES À RECOUVRER POUR CHACUNE DES ANNÉES 2012-2013 À 2018-2019, L'ÂGE DE CES CRÉANCES (VENTILÉ PAR ANNÉES) ET LES MOYENS ENTREPRIS POUR LES RECOUVRER. PRÉVISIONS POUR 2019-2020.	2
P.11	POUR TOUTES LES ACTIONS FINANCÉES DANS LE CADRE DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2013-2020, FOURNIR LES INFORMATIONS SUIVANTES : A. L'OBJECTIF DE RÉDUCTION OU D'ÉVITEMENT D'ÉMISSIONS DE GES EN 2017 ET EN 2018 – BASE ANNUELLE (EN MT C0 2); B. LE POTENTIEL DE RÉDUCTION OU D'ÉVITEMENT D'ÉMISSIONS DE GES EN 2020 – BASE ANNUELLE (EN MT C0 2); C. LE NOMBRE TOTAL D'ANALYSES ET DE PROJETS D'IMPLANTATION ACCEPTÉS PAR LE MINISTRE; D. LA RÉDUCTION ANNUELLE POTENTIELLE DES PROJETS ACCEPTÉS PAR LE MINISTRE (EN KT DE C0 2); E. LES INVESTISSEMENTS TOTAUX DES PROJETS (EN MILLIERS $); F. LES AIDES FINANCIÈRES TOTALES DU MINISTÈRE (EN MILLIERS $); G. LE COÛT MOYEN DES PROJETS SUR LA DURÉE DE VIE (EN $/TONNE); H. LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS PAR CES INVESTISSEMENTS.	3

N.B. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES DONNÉES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS SONT ÉTABLIES EN DATE DU 28 FÉVRIER 2019.

P.3 ÉVOLUTION DES « COÛTS DE SYSTÈME » ANNUELS ESTIMÉS DEPUIS 2010.

LA DÉPENSE PROBABLE 2018-2019 DU PORTEFEUILLE « JUSTICE » AINSI QUE LE BUDGET DE DÉPENSES 2019-2020 EST PRÉSENTÉ DANS LE DOCUMENT BUDGÉTAIRE « PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES » (VOLUME 3).

P.4 POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, LE TOTAL ET LA VENTILATION DES CRÉANCES ET/OU AMENDES À RECOUVRER POUR CHACUNE DES ANNÉES 2012-2013 À 2018-2019, L'ÂGE DE CES CRÉANCES (VENTILÉ PAR ANNÉES) ET LES MOYENS ENTREPRIS POUR LES RECOUVRER. PRÉVISIONS POUR 2019-2020.

L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR PERÇOIT DES REVENUS DE PERMIS ET DES AMENDES DÉCOULANT D'INFRACTIONS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS SOUS SA RESPONSABILITÉ.

EN CE QUI A TRAIT AUX REVENUS DE PERMIS, ILS SONT CONSTATÉS AU MOMENT DU PAIEMENT. EN EFFET, UN PERMIS NE PEUT ÊTRE DÉLIVRÉ S'IL N'EST PAS PAYÉ. POUR CETTE RAISON, IL N'Y A PAS DE « CRÉANCE À RECEVOIR (ET À RECOUVRER) » POUR LES PERMIS.

QUANT AUX AMENDES IMPOSÉES PAR LES TRIBUNAUX À LA SUITE DU DÉPÔT DE POURSUITES DE NATURE PÉNALES, SEULE UNE PARTIE DE CELLES-CI SONT PERÇUES PAR L'OFFICE ET SONT ENSUITE TRANSMISES AU MINISTRE DES FINANCES.

LORSQUE LE DÉFENDEUR A PLAIDÉ COUPABLE AUX INFRACTIONS REPROCHÉES AVANT QUE LE DOSSIER SOIT TRANSMIS AU PALAIS DE JUSTICE DU DISTRICT CONCERNÉ, L'OFFICE PERCEVRA LE MONTANT DES AMENDES. À DÉFAUT D'AVOIR REÇU UN TEL PLAIDOYER OU LORSQUE LE DÉFENDEUR FAIT DÉFAUT DE RÉPONDRE AUX ACCUSATIONS (IL EST ALORS RÉPUTÉ AVOIR PLAIDÉ NON-COUPABLE), LE GREFFE PÉNAL TRANSMET DIRECTEMENT AUX GREFFES DES PALAIS DE JUSTICE CONCERNÉS LE DOSSIER JUDICIAIRE AFIN QU'IL SOIT TRAITÉ PAR LES TRIBUNAUX (LE DPCP PREND ALORS EN CHARGE LE DOSSIER). À PARTIR DE CE MOMENT, L'OFFICE N'EST PLUS RESPONSABLE DE LA GESTION DU DOSSIER, Y COMPRIS LES AMENDES QUI PEUVENT EN DÉCOULER. LE BUREAU DES INFRACTIONS ET AMENDES DEVIENT AUTOMATIQUEMENT LE SEUL RESPONSABLE DE LA GESTION DES AMENDES EN PROVENANCE DES DOSSIERS DE L'OFFICE.

ENFIN, DANS LES RARES CAS OÙ UN COMMERÇANT OMET DE PAYER L'AMENDE À L'OFFICE MALGRÉ SON PLAIDOYER DE CULPABILITÉ, LE DOSSIER EST TRANSMIS AU PALAIS DE JUSTICE CONCERNÉ PAR L'OFFICE POUR LE TRAITEMENT DU DOSSIER. ENCORE UNE FOIS, À PARTIR DE CE STADE, L'OFFICE PERD LA RESPONSABILITÉ DU DOSSIER ET DE LA PERCEPTION DES AMENDES QUI EN DÉCOULENT.

P.11 **POUR TOUTES LES ACTIONS FINANCÉES DANS LE CADRE DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2013-2020, FOURNIR LES INFORMATIONS SUIVANTES :**

A. L'OBJECTIF DE RÉDUCTION OU D'ÉVITEMENT D'ÉMISSIONS DE GES EN 2017 ET EN 2018 – BASE ANNUELLE (EN MT C0 2);

B. LE POTENTIEL DE RÉDUCTION OU D'ÉVITEMENT D'ÉMISSIONS DE GES EN 2020 – BASE ANNUELLE (EN MT C0 2);

C. LE NOMBRE TOTAL D'ANALYSES ET DE PROJETS D'IMPLANTATION ACCEPTÉS PAR LE MINISTRE;

D. LA RÉDUCTION ANNUELLE POTENTIELLE DES PROJETS ACCEPTÉS PAR LE MINISTRE (EN KT DE C0 2);

E. LES INVESTISSEMENTS TOTAUX DES PROJETS (EN MILLIERS $);

F. LES AIDES FINANCIÈRES TOTALES DU MINISTÈRE (EN MILLIERS $);

G. LE COÛT MOYEN DES PROJETS SUR LA DURÉE DE VIE (EN $/TONNE);

H. LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS PAR CES INVESTISSEMENTS.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.